

**Convention de Partenariat  
Réseau d'Aides Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED)  
Circonscription Orvault/Nort-sur-Erdre**

ENTRE :

**La Commune de NORT-SUR-ERDRE**, représentée par son Maire, Yves DAUVÉ,

ET

**Madame et Messieurs les Maires des communes de :**

Casson, Petit Mars, Les Touches, Joué sur Erdre, Trans sur Erdre, Treillières, Grandchamp-des Fontaines.

### **PREAMBULE**

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est un dispositif ressource de l'Education Nationale dont la mission est l'aide aux élèves en difficulté de la petite section au Cm2.

Les professionnel.le.s du RASED contribuent, en liaison avec les parents et les enseignants à prévenir, à réduire les difficultés éprouvées par les élèves dans l'apprentissage ou l'adaptation à l'école. Il a également pour mission d'aider l'école à accueillir les enfants en situation de handicap.

L'équipe est composée d'un.e psychologue de l'éducation, développement et apprentissage, deux enseignant.e.s spécialisé.e.s à dominante pédagogique, un.e enseignant.e spécialisé.e en aide relationnelle.

Rattachée à la circonscription « Orvault-Nort-sur-Erdre », elle intervient exclusivement sur le secteur qui rassemble les communes de : Nort-sur-Erdre, Casson, Petit Mars, Les Touches, Joué-sur-Erdre, Trans-sur-Erdre, Treillières, Grandchamp-des Fontaines.

Elle est basée à l'école élémentaire de la Sablonnaie à Nort-sur-Erdre. Dans ce cadre, la commune assure la mise à disposition et l'entretien des locaux. Un budget est également constitué pour le financement des frais de fonctionnement.

### **Article 1 - Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir la participation des communes du secteur aux frais de fonctionnement du RASED.

### **Article 2 – Engagements de la Commune de NORT-SUR-ERDRE**

**La Commune de NORT-SUR-ERDRE s'engage à :**

-mettre à disposition de l'équipe du RASED, des locaux meublés et d'en assurer l'entretien  
-assurer l'équipement téléphonique et informatique et la prise en charge des coûts d'utilisation  
-constituer un budget qui pourra être utilisé par les professionnel.le.s pour financer les frais suivants :

- Fournitures scolaires (fongible)
- Fournitures administratives
- Outils pédagogiques
- Matériel nécessaire aux bilans psychologiques

- Petits équipements
- Frais de fonctionnement des locaux

### **Article 3 - Engagements des communes partenaires**

#### **Les communes partenaires s'engagent à :**

Verser annuellement à la commune de NORT-SUR-ERDRE une participation à hauteur de 1€ par élève scolarisé dans les écoles publiques dont elles ont la charge.

La participation est sollicitée au dernier trimestre de l'année civile par le service scolaire de la commune de Nort-sur-Erdre, sur la base des effectifs de la rentrée de l'année en cours transmis par les services déconcentrés de l'Education Nationale.

Ce versement devra intervenir dans les 30 jours qui suivront la réception du titre de recettes du Comptable du Trésor.

### **Article 4 – Bilans**

Un bilan des dépenses effectives sera réalisé par la commune de Nort-sur-Erdre à la fin de la période de validité de la convention. Un bilan pédagogique et une estimation des besoins nécessaires au bon fonctionnement du réseau seront réalisés par les membres du RASED en présence des Maires (ou de leurs représentants) dans les conseils d'école.

### **Article 5 – Durée**

La présente convention est conclue pour la durée d'un an, reconductible tacitement dans la limite de 3 ans. Elle pourra être résiliée par l'un des signataires à la date anniversaire, moyennant un délai de six mois. Les parties peuvent convenir à l'amiable d'une redéfinition de la présente convention au moyen d'un avenant.

Fait à NORT-SUR-ERDRE, le 01/01/2021

**Le Maire de NORT-SUR-ERDRE**



**Le Maire DES TOUCHES**

**Le Maire de CASSON**

**Le Maire de PETIT MARS**

**Le Maire de JOUE-SUR-ERDRE**

**Le Maire de TRANS-SUR-ERDRE**

**Le Maire de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**

**Le Maire de TREILLIERES**

**L'inspecteur de circonscription Orvault/Nort-sur-Erdre**